



# Auberge de Jeunesse

Saint-Martin-des-Olmes en Auvergne

## Conditions Générales de Vente - Individuels

### 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités de réservation, de paiement, d'annulation, d'hébergement et d'utilisation des services proposés par l'auberge de jeunesse de Saint-Martin des Olmes aux voyageurs individuels. Les réservations groupe (au moins 10 personnes) sont régies par les conditions générales de vente « Groupes ».

### 2. Prestations proposées

Nous accueillons nos voyageurs dans une ambiance conviviale, avec une capacité de 36 lits. Nos services :

- Hébergement en chambre de 2 à 4 lits simples. La répartition dans les chambres est optimisée et effectuée selon les disponibilités de l'établissement.
- Petit-déjeuner et repas (sur réservation)
- Location de draps et linge de toilette
- Lavage en machine à laver
- Accès aux espaces communs (cuisine, salon, salle de ping-pong)

Les prestations individuelles se décomposent en 2 catégories :

- Les nuitées avec ou sans prestations.
- Les séjours incluant des nuitées avec restauration et des activités.

Chacune de ces catégories est soumise à des conditions d'annulation spécifiques.

### 3. Modalités de réservation et de paiement

- Toutes personnes majeures ou mineures accompagnées par un majeur ou à partir de 16 ans disposant d'une autorisation parentale peuvent réserver à l'Auberge de Jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes.
- La réservation via notre site Internet ou auprès de l'Auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes devient effective à réception d'un **acompte de 30 %** du montant total du séjour et de la confirmation de l'équipe de l'Auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes.

- Les tarifs indiqués au moment de la réservation sont fermes pour la durée de cette réservation. Cependant l'Auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes se réserve la possibilité de rectifier les prix indiqués lors de la réservation sur son site internet en cas d'erreur matérielle manifeste de celui-ci, résultant notamment d'un bogue informatique.
- Le solde est à régler au plus tard **le jour du départ**, par l'un des moyens suivants :
  - **Chèque**
  - **Virement bancaire**
  - **Espèces**
  - **Chèques Vacances papier** : vous pouvez régler tout ou une partie du séjour

### **3. Horaires**

Les arrivées se font généralement vers 17h et les départs avant 10h.

Toute arrivée anticipée ou départ tardif doit faire l'objet d'un accord préalable.

### **4. Conditions de modification ou d'annulation**

#### **4.1 Nuitée avec ou sans prestations**

##### - Conditions de modification ou d'annulation du fait de l'acheteur

Annulation ou modification gratuite jusqu'à 48 heures avant la date d'arrivée

Moins de 48 heures : l'acompte de 30 % est conservé

En cas de non-présentation ou d'annulation le jour même, la totalité du séjour est due

Dans le cas spécifique où l'Auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes serait amenée à engager des sommes non récupérables, le montant de ces frais sera refacturé à l'acheteur. Les frais bancaires résultant d'une annulation sont à la charge de l'acheteur.

##### - Conditions de modification ou d'annulation du fait du vendeur :

L'auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes peut être amenée à modifier ou à annuler un séjour ou une prestation en cas d'événements de Force Majeure indépendants de sa volonté (catastrophe naturelle, épidémie, pandémie, restrictions gouvernementales, sinistre majeur dans les locaux de l'auberge, interruption du service EDF supérieur à deux jours, absence de longue durée du personnel...). Lorsqu'avant le départ, le respect d'un élément majeur du Contrat est rendu impossible par suite d'un événement de Force Majeure, nous vous aviserons en vous informant que vous disposerez alors de la faculté de résilier le contrat ou d'accepter les modifications que nous vous proposerons. Vous devrez alors nous faire connaître votre choix sous 48 heures. Dans l'hypothèse où vous décideriez de résilier le contrat, vous aurez droit, sans supporter de pénalités ou de frais, au remboursement intégral des sommes versées.

#### **4.2 Séjours incluant des nuitées avec restauration et des activités.**

##### - Annulation ou modification du fait de l'Auberge de Jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes

L'acheteur est informé que la réalisation des séjours est conditionnée à l'inscription d'un nombre minimum de participants. Dans l'hypothèse où la réalisation du séjour ne pourrait avoir lieu à défaut d'atteinte du nombre minimal requis, l'acheteur en sera informé au plus tard 7 jours avant le début du séjour pour un séjour dont la durée n'est pas supérieure à 2 jours. Dans cette

hypothèse, l'Auberge de Jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes restituera à l'acheteur les montants perçus.

L'Auberge de Jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes pourra être contrainte d'annuler si les conditions de sécurité l'exigent ou bien en cas d'événement normalement imprévisible. L'Auberge de Jeunesse proposera, dans la mesure du possible, un autre programme que l'adhérent sera libre de refuser.

Il est expressément prévu que, dans l'hypothèse d'une situation qui empêcherait l'exécution du séjour, lorsque cette situation est liée à une épidémie ou à des mesures restrictives imposées par l'État français, l'acheteur devra privilégier l'hypothèse d'un report de son séjour. L'acheteur s'engage à examiner les propositions de remplacement de la prestation et/ou de remboursement sous forme d'avoir(s) qui pourraient être effectuées par l'Auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes.

L'Auberge peut être contrainte avant le départ de modifier un élément essentiel du programme ou du séjour en fonction d'événements indépendants de sa volonté et normalement imprévisibles. L'Auberge informera l'acheteur des modifications proposées. Celui-ci reste libre de ne pas les accepter. Dans l'hypothèse d'une annulation, l'acheteur a droit au remboursement de la totalité des sommes versées sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

#### - Annulation ou modification du fait de l'acheteur

Toute annulation doit être formulée par écrit. Si l'acheteur annule tout ou partie de son séjour, à moins que ce dernier n'ait souscrit à une assurance annulation, quel qu'en soit le motif, l'Auberge de Jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes conservera une partie de l'acompte versé en fonction de la date d'annulation et selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant le début de la prestation : 10% de l'acompte.
- de 30 à 15 jours avant le début de la prestation : 50% du montant des prestations réservées sont facturés.
- de 14 à 8 jours avant le début de la prestation : 75% du montant des prestations réservées sont facturés.
- moins de 8 jours avant le début de la prestation : 100 % prestations réservées
- Non présentation au séjour ou arrivée décalée : 100% des prestations réservées.

Toute demande de modification doit recevoir l'accord de l'Auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes. Dans le cas contraire, si l'acheteur ne participe pas à la prestation réservée, il sera considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer les frais d'annulation prévus à cet effet.

La non-participation ou l'interruption de la prestation réservée par l'acheteur ne donnera lieu à aucun remboursement.

Dans le cas spécifique où l'Auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes serait amenée à engager des sommes non récupérables, le montant de ces frais sera refacturé à l'acheteur. Les frais bancaires résultant d'une annulation sont à la charge de l'acheteur.

## **6. Responsabilité**

Chaque résident est responsable de ses affaires. L'auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des effets personnels des clients.

## **7. Assurance**

L'auberge est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle.

## **8. Litiges et juridiction compétente**

En cas de litige, les parties tenteront une résolution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du lieu de l'auberge.

## **9. RGPD**

L'Auberge de Jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes collecte et traite les données à caractère personnel, en qualité de responsable du traitement, dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données.

Les données dont la collecte est nécessaire à l'utilisation des services proposés par l'Auberge de Jeunesse sont marquées d'un astérisque.

Les données collectées sont utilisées pour les finalités suivantes :

- traitement des demandes et des réservations ;
- suivi de la relation clientèle et recueil d'avis ;
- sollicitation commerciale réalisée par l'Auberge de jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes pour des produits ou services analogues ;
- réponse à une demande de communication légale.

Conformément à la réglementation applicable, l'acheteur peut exercer les droits suivants sur les données à caractère personnel les concernant, dans les conditions et limites prévues par le règlement :

- droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ;
- droit de limitation du traitement ;
- droit à la portabilité des données ;
- droit pour l'acheteur de définir ses directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Ces droits s'exercent par écrit auprès de l'Auberge de Jeunesse de Saint-Martin-des-Olmes.

Enfin, les acheteurs sont informés qu'ils peuvent introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en France).

Les données d'identification de l'acheteur sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle.

Les données nécessaires au respect d'une obligation légale sont conservées conformément aux dispositions en vigueur (notamment celles prévues par le Code de commerce, le Code civil et le Code de la consommation.

#### **10. Acceptation des CGV**

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.